



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/48/Add.1
20 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS/ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Le droit à l'alimentation

Rapport présenté par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme conformément
à la résolution 1997/24 de la Commission

RÉSUMÉ DES RÉPONSES

1. En application de la résolution 1999/24 de la Commission, la Haut-Commissaire a envoyé le 21 septembre 1999 des notes verbales aux gouvernements et des lettres aux institutions spécialisées et programmes compétents, aux organes conventionnels et aux organisations non gouvernementales, les invitant à faire part de leurs observations et suggestions. Au 30 novembre 1999, des réponses avaient été reçues d'un gouvernement, d'une institution spécialisée, de deux programmes des Nations Unies et de trois organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme. Des résumés de ces réponses figurent dans le document E/CN.4/2000/48.
2. Depuis cette date, la Haut-Commissaire a reçu des réponses des Gouvernements des quatre pays suivants : Costa Rica, Cuba, Pakistan et Thaïlande, qui sont résumées dans le présent additif.

Costa Rica

3. Le Costa Rica a évoqué le cadre juridique général défini par les articles 50 et 51 de sa Constitution politique ainsi que le Code de l'enfance et de l'adolescence (loi No 7739 du 6 janvier 1998), qui font obligation à l'État et à ses institutions d'assurer l'alimentation des mineurs et des femmes enceintes lorsque les circonstances familiales, médicales ou professionnelles l'exigent.
4. À ce jour, l'Institut mixte d'assistance sociale (IMAS) verse une allocation de 48 000 colones à 50 % des 9 000 adolescentes considérées comme vivant dans une pauvreté extrême. Créé par la loi de 1971, il est chargé d'atténuer le problème de l'extrême pauvreté dans le pays par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de promotion sociale et humaine en faveur des secteurs les plus vulnérables.
5. L'objectif du Gouvernement est de s'attaquer aux problèmes structurels de la pauvreté et de ramener la proportion de pauvres, qui est de 19,7 % actuellement, à 16 % en 2001 grâce à des programmes qui bénéficient effectivement aux familles pauvres. Dans ce contexte, l'alimentation est un des volets essentiels des soins primaires de base. À cette fin, des programmes sociaux garantissant une bonne répartition, en quantité et en qualité, des produits alimentaires ont été élaborés, mais ils n'ont pas encore réussi à toucher toutes les familles pauvres.
6. Les programmes sociaux ont porté sur les domaines suivants : bons de ravitaillement scolaires, cantines scolaires, foyers communautaires et services de santé. Il reste que bon nombre de ces programmes bénéficient à des Costa-Riciens à revenu moyen et non à des groupes plus défavorisés. Cela s'explique, entre autres facteurs, par le fait que les mandats des organismes d'aide sociale se chevauchent et que les programmes sociaux sont atomisés et mal coordonnés.
7. On estime actuellement à 270 000 le nombre d'enfants pauvres, dont 116 000 sont des adolescents et des jeunes; 45 000 environ sont en situation de risque social et 6 000 environ survivent dans les rues de la capitale. La proportion d'enfants souffrant de malnutrition a été ramenée à 22,44 % en 1996. Le programme de nutrition et de développement des enfants est destiné à ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté; il vise en priorité les enfants de la naissance à 7 ans ainsi que les femmes enceintes et les mères qui allaitent, en particulier les adolescentes.
8. Par ailleurs, le programme de cantines scolaires touche 97 % des écoles et bénéficie à 7 enfants scolarisés sur 10; son budget pour 1999 est de 8 707 millions de colones, dont 4 550 millions sont consacrés à l'alimentation. Il fournit le goûter et le déjeuner, voire le petit-déjeuner, dans les écoles à classe unique et prioritaires. On estime que 477 500 élèves en bénéficient 200 jours par an.
9. La première Vice-Présidente de la République dirige le programme intitulé "Triangle de solidarité", créé par le décret No 27076 (J. O. du 5 juin 1998). Le "Triangle de solidarité" a pour objectif de promouvoir le développement humain durable en faisant participer tous les intéressés à des programmes et projets bénéficiant aux familles et aux collectivités.

Il favorise l'interaction entre les collectivités, les autorités locales et le Gouvernement central, donnant ainsi le sentiment aux parties prenantes d'être maîtres et responsables de leur projet. Au 1er novembre 1999, il touchait 53 % du territoire national, soit 30 % de la population totale.

10. Dans le domaine de l'alimentation, le "Triangle de solidarité" vise à augmenter le budget du programme de cantines scolaires de 600 millions de colones, à assurer la prise en charge complète de 130 000 enfants de moins de 6 ans, à fournir du lait à 90 000 personnes et à donner des paniers d'alimentation à 7 000 personnes. En outre, 1 458 millions de colones seront investis en faveur de 4 800 familles (23 000 personnes) socialement défavorisées et vivant dans l'extrême pauvreté, qui recevront un revenu familial complémentaire.

Cuba

11. Cuba estime que la définition du droit à l'alimentation qui est donnée à l'article 4 du Code de conduite sur le droit humain à une alimentation adéquate, adopté en septembre 1997 par un ensemble d'organisations non gouvernementales, constitue un bon point de départ. Cette définition pourrait néanmoins être enrichie de trois éléments complémentaires :

- a) Reconnaissance et respect de la diversité des habitudes alimentaires;
- b) Nécessité d'éliminer l'inégalité entre les sexes et d'accorder un rang de priorité plus élevé aux enfants et aux personnes âgées;
- c) Codification de l'interdiction de refuser à des personnes et à des peuples l'accès à l'alimentation aussi bien dans le cadre de stratégies militaires, de mesures unilatérales coercitives que de sanctions internationales visant à exercer des pressions politiques et économiques.

12. En ce qui concerne les modalités d'application du droit à l'alimentation, il faudrait tenir compte des conditions ci-après :

- a) Si la réalisation de ce droit incombe au premier chef à l'État, qui doit adopter une stratégie adaptée à ses ressources et à ses capacités pour atteindre ses objectifs propres, la coordination des efforts et le partage des responsabilités n'en demeurent pas moins indispensables dans un monde où les institutions, les sociétés et les économies sont de plus en plus interdépendantes. Le droit de solidarité devrait être reconnu et codifié;
- b) Un environnement politique, social et économique pacifique, stable et propice est la condition essentielle pour que les États puissent accorder la priorité qui convient à la sécurité alimentaire, à l'éradication de la pauvreté et au développement durable et équitable;
- c) Il faut promouvoir des politiques et programmes idoines de transfert de technologie, de développement des connaissances techniques et de formation répondant aux besoins des pays en développement;
- d) Il faut supprimer les modes de consommation et de production non durables des pays industrialisés;

e) Il faut prendre des mesures urgentes pour alléger et annuler la dette extérieure des pays en développement, en particulier des pays les plus pauvres et très endettés;

f) Il faut interdire l'adoption de mesures unilatérales coercitives contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, qui menacent la sécurité alimentaire et qui utilisent les produits alimentaires comme un moyen de pression politique et économique.

Pakistan

13. Le Pakistan a indiqué que les fonds recueillis par *Zakat* et *Bait-ul-Mal* (Trésor public) servaient à aider les pauvres. Un système de bons de ravitaillement permettant d'acquérir des produits alimentaires à des prix symboliques ou subventionnés fonctionne également. Un régime de protection sociale a été mis en place pour assurer un complément de revenu aux pauvres. Des mesures garantissant l'emploi dans des projets publics contre le paiement d'un salaire de subsistance ont été mises en œuvre par les autorités. Des programmes visant à mettre en place un filet de sécurité pour ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté sont expérimentés à petite échelle; ils portent sur la nutrition, l'alimentation dans les écoles et l'échange de nourriture contre du travail.

14. Le programme de soutien rural relevant de la Fondation Aga Khan, le programme national de soutien rural, le projet pilote d'Orangi et Edhi Trust s'attaquent à l'extrême pauvreté. Le fonds pakistanais mis en place récemment pour atténuer la pauvreté accorde des microcrédits et contribue à améliorer les structures locales et à renforcer les institutions.

Thaïlande

15. La Thaïlande a fait savoir que le huitième plan national d'alimentation et de nutrition se subdivisait en neuf stratégies résumées ci-après, comportant leurs propres objectifs et plans opérationnels :

i) Mettre au point des modes adéquats de production, de transformation et de distribution des produits alimentaires pour la nutrition. La fourniture de compléments alimentaires sera développée en tenant compte des mutations économiques et sociales ainsi que des mécanismes de commercialisation, afin d'améliorer la nutrition des populations ciblées et de résoudre les problèmes connexes.

ii) Sensibiliser la population en général et les groupes cibles en particulier à une nutrition saine et à la valeur gustative des aliments, afin de les aider à mieux choisir les produits qu'ils consomment et à les responsabiliser dans leur alimentation et leur nutrition.

iii) Définir des normes en matière d'alimentation et de nutrition et prévoir la possibilité d'engager des actions en justice pour assurer la protection du consommateur dans ce domaine; inculquer aux consommateurs des connaissances alimentaires et nutritionnelles, afin qu'ils soient en mesure d'acheter et de consommer des produits sains.

iv) Encourager, protéger et soutenir l'allaitement et la fourniture de compléments alimentaires aux nourrissons.

- v) Éliminer la malnutrition chez les femmes enceintes et les enfants d'âge préscolaire et scolaire.
- vi) Élaborer des indicateurs permettant de surveiller la nutrition au sein de la famille et de la collectivité; intégrer cette surveillance dans l'élaboration des politiques et dans la planification.
- vii) Renforcer le rôle de la famille et de la collectivité dans la surveillance, la planification et l'évaluation de l'alimentation et de la nutrition.
- viii) Perfectionner les connaissances alimentaires et nutritionnelles du personnel intéressé à tous les niveaux en vue de rendre le travail et la recherche efficaces; faire connaître et coordonner les résultats des recherches entre les diverses organisations.
- ix) Traduire en mesures concrètes les plans élaborés dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition; mettre en place des organisations chargées de coordonner, de surveiller et d'évaluer en permanence l'alimentation et la nutrition à tous les niveaux.
